Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 13 mars 2025

Délibération n° 2025 – 01 – CA

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants, et ses articles R.331-23 à R.331-31 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

Article 1 :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024 tel que présenté en séance et joint à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 56
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes :
Pour : 31
Contre : /
Abstention : /

Compte-rendu de la réunion du
du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024

30 membres présents – 30 avec voix délibératives
A partir de 12h – 29 membres présents – 29 avec voix délibératives

1) Représentants de l'État
M. Benoît ROCHAS, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Mme Delphine BONTHOUX, Commissaire adjointe, représentante de M. Philippe MATHERON, Commissaire en charge du Massif des Alpes
M. Daniel GILBERT, représentant du Directeur Académique des Aervices de l'Éducation Nationale, Aymeric MEISS (DASEN) 05
M. Cédric CONTEAU, représentant de Mme Florence BARTHELEMY, Direction Départemental des Territoires des Hautes-Alpes

2) Représentants des collectivités territoriales
Maires membres de droit
M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint-Christophe-en-Oisans
Maires ou représentants d'EPCI à fiscalité propre désignés par leurs pairs et leurs suppléants respectifs
Pour les Hautes-Alpes
M. Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, suppléant de M. Jean-Pierre COLLE
M. Michel MONTABONE, Maire de Réallon
M. Daniel ALLUIS, Maire de Saint-Maurice-en-Valgaudemar
M. Bernard GAUTHIER, Maire de La Motte-en-Champsaur
M. Olivier FONS, Maire de Villar d'Arène, en visioconférence
Mme Nicole FAURE, Maire de la Commune d'Ornon, suppléante de M. Jean-Rémy OUGIER
Pour l'Isère
M. Michel MARTIN, représentant de la Communauté de communes de l'Oisans
Conseils régionaux
Mme Myriam MARAVAL, représentante M. Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud-PACA
Conseillers départementaux désignés par leurs pairs, et leurs suppléants respectifs
Pour les Hautes-Alpes :
M. Arnaud MURGIA, Conseiller départemental du canton de Briançon 1
Mme Béatrice ALLOSIA, Conseillère départementale, suppléante de M. Patrick RICOU

3) Personnalités qualifiées
Personnalités à compétence locale
Mme Caroline SILLON, personnalité compétente en matière de tourisme
Mme Marie GARDENT, personnalité compétente en matière d'activités commerciales exercées dans le PNE, en visioconférence, ayant donné pouvoir à Mme Claudie ARECHAVALETA
Mme Claudie ARECHAVALETA, personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le PNE
Mme Maryse LE CROM, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département des Hautes-Alpes (SAPN-FNE), ayant donné pouvoir à M. Thomas BETH
Mme Laurence ROUSSEL, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département de l'Isère (FNE), ayant donné pouvoir à M. Daniel THONON
M. Pierre MARTIN, représentant des chasseurs
Mme Marie-Christine ARTHAUD, représentante des propriétaires fonciers dans le cœur du PNE
M. Bernard HERITIER, habitant du PNE
Personnalités à compétence nationale
M. Thomas BETH, représentant de l'association Mountain Wilderness
M. Daniel THONON, représentant de l'association Ligue de Protection des Oiseaux
Mme Myette GUIOMAR, désignée par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ayant donné pouvoir à M. Thomas BETH
M. Philippe FLEURY, Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)
M. Jean-François NOBLET, Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ayant donné pouvoir à M. Philippe FLEURY
M. Pascal Frbezar, Directeur de l'Agence Territoriale des Hautes-Alpes - ONF

4) Représentant du personnel du PNE et son suppléant
M. Olivier LEFRANCOIS

Autres présents et invités, non délibératifs
M. Philippe ROGIER, sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres, à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)
Mme Laura Rouch, cabinet *Actéon*
M. Ludovic SCHULTZ, Directeur du Parc national des Écrins
M. Samuel SEMPE, Directeur-adjoint du Parc national des Écrins
Mme Gabrielle ALFONSI, Secrétaire générale du Parc national des Écrins
Mme Isabelle VIDAL, cheffe du service aménagement
M. Pierrick NAVIZET, chef du service accueil-communication
M. Julien CHARRON, chargé de mission activités de pleine nature et glaciers
M. Cédric DENTANT, botaniste

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Points d'actualités**

2. **Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 - délibération**

3. **Évaluation finale de la Charte de l'établissement public**

 Opportunité de conservation ou de révision de la Charte du Parc national des Écrins, douze ans après son approbation – *délibération*

 Animation et la mise en œuvre de la Charte du Parc national des Ecrins pour la période 2025-2037 – *délibération*

4. **Administration générale**

 3.1 Finances
 Budget Rectificatif n°2 - 2024 - *délibération*
 Budget Initial 2025 – *délibération*
 Indemnités Président CA – *délibération*
 Tarification 2025 des prestations du Parc national des Écrins – *délibération*

 3.2 Ressources Humaines
 Dématérialisation des bulletins de paye et adhésion à l'ENSAP – *délibération*
 Adhésion à RenoiRH et convention paye à façon – *délibération*

 3.3 Commande publique
 Commande publique : marchés intérim et Château de Charance – *délibération*

 3.4 Rapport d'activité
 Approbation du rapport d'activité 2023 - *délibération*

 3.5 Immobilier
 Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) - *délibération*
 Convention cadre réseau de chaleur – *délibération*
 Convention cadre – Col du Lautaret - *délibération*

5. **Cofinancements**

 Projet « ROYAUME » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 - demande de cofinancement – *délibération*
 Infra destination 2ème phase - demande de cofinancement – *délibération*
 PDIPR 05 – Plan d'urgence – demande de cofinancement – *délibération*

Arnaud MURGIA ouvre la séance à 9h36 et constate que le quorum est atteint.

Il remercie Monsieur Philippe ROGIER, sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres, à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), représentant le Ministère, d'être présent à ce Conseil d'Administration.
Il indique qu'il devra quitter la séance à 12h en raison d'une visite ministérielle. Jean-Louis ARTAHUD, vice-président, prendra la Présidence de la séance à ce moment-là.

1. Actualités

Arnaud MURGIA ouvre la séance en rappelant l'importance du travail collectif déjà accompli sur les sujets qui préoccupent les membres présents. Il salue les élus, les administrateurs et l'ensemble des participants,

tout en exprimant une émotion particulière à l'occasion de ce Conseil d'Administration, marqué par la présence de Jean-Louis ARTHAUD, maire de Saint-Christophe-en-Oisans. Il l'invite à prendre la parole pour rendre compte de la situation dramatique qui frappe la vallée du Vénéon et sa commune, une catastrophe aux proportions exceptionnelles.

- **La Bérarde**

Arnaud MURGIA rappelle son lien personnel avec cette vallée et exprime son soutien à Jean-Louis ARTHAUD et à la population locale, profondément touchée par le drame et qui a vu un village entier, connu bien au-delà des frontières nationales, dévasté par les conséquences du dérèglement climatique.
Il évoque les défis auxquels le maire de Saint-Christophe-en-Oisans a dû faire face. Isolé avec sa commune pendant plusieurs semaines, Jean-Louis Arthaud a dû gérer des situations complexes, notamment lorsqu'il s'agissait de réguler les accès au village pour des raisons de sécurité publique. Cette responsabilité, qui l'a souvent exposé à l'incompréhension et au désespoir des habitants, a demandé un courage et une résilience exemplaires.
Il souligne l'appui qu'ont pu apporter les autorités départementales, régionales et nationales, même si cet appui n'a pas toujours été perçu comme suffisant. Il indique que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration partageait la douleur de la Vallée, et de son maire, et lui témoigne leur amitié et leur solidarité.

Arnaud MURGIA rappelle la nécessité de ne pas abandonner la vallée du Vénéon et ses habitants. Au-delà des réparations matérielles, il s'agit de leur donner un horizon, de redonner vie et espoir à ce territoire. La situation dramatique de la Bérarde met en lumière les défis auxquels sont confrontées les territoires de montagne : les effets du réchauffement climatique, la fermeture de certains refuges et la fragilité croissante des infrastructures locales.

Il conclut en insistant sur l'importance du devoir d'alerte suite à cet événement. Il rappelle que derrière ces catastrophes naturelles se trouvent des hommes et des femmes qui luttent pour continuer à vivre en montagne. Il faut préserver ce mode de vie et porter un message d'espoir, tout en alertant sur les enjeux climatiques qui menacent la montagne mais aussi, plus largement, tous les territoires.

Il cède la parole à Jean-Louis ARTHAUD, réaffirmant que ce dernier, ainsi que la vallée, étaient entourés de soutien et d'amitié au sein de ce Conseil.

Jean-Louis ARTHAUD remercie Arnaud MURGIA pour ces paroles et indique être très sensible aux témoignages de soutien apportés. Il souhaite remercier l'ensemble du personnel du Parc national, et notamment les agents du secteur Oisans-Valbonnais, qui ont œuvré pour re-créer des accès vers le hameau. Il n'y avait plus de routes, le seul moyen d'accès était par le réseau de sentiers. Les sentiers ont été remis en état par les agents du Parc et une équipe d'agents communaux.

Il décrit les conséquences de cet événement naturel survenu dans la vallée, affectant gravement le village et ses environs. Il rappelle que dès début juin, il y a eu un fort épisode de réchauffement avec une fonte glaciaire importante et de fortes pluies qui se répétaient. Cela a mis en charge le réseau des torrents.
Du 19 au 21 juin, des intempéries exceptionnelles sont tombées sur la vallée (lave torrentielle, fonte nivale importante et vidange d'un lac glaciaire dans le même temps), avec des hauteurs d'eau jusqu'à 140 millimètres, tombés sur des moraines, déjà déstabilisées par le réchauffement climatique. Le torrent a changé de lit suite à cela. Le village s'est trouvé coupé en deux. A cette occasion, il interpelle les représentants de l'État sur le fait que les élus locaux ne sont pas entendus. Il avait demandé à plusieurs reprises d'anticiper les risques et de réaliser des travaux pour limiter l'impact de ce type d'événements. Il explique qu'une partie importante des habitations a été détruite, avec 17 maisons en cours d'acquisition par l'État via un organisme mandaté en vue de leur démolition et impossibilité de reconstruction. Des mesures provisoires de protection et de sécurisation ont été mises en place, mais leur pérennité reste incertaine. Il explique également que certains secteurs, notamment le cœur historique du village, ont relativement bien résisté, laissant entrevoir la possibilité de redévelopper des activités résidentielles et commerciales. Il insiste sur l'importance d'une reconstruction mesurée, en tenant compte des dangers identifiés, sans proposer des projets irréalistes dans des zones vulnérables. Il exprime la nécessité d'un positionnement clair de l'État concernant les scénarios d'aménagement à adopter.
Il souligne l'histoire et l'importance symbolique du village, datant de 1349, et rejette l'idée de rayer ce lieu de la carte. Il insiste sur la nécessité de trouver des solutions durables pour préserver l'identité de ce territoire, tout en intégrant les contraintes climatiques et environnementales croissantes. Il est important pour lui de

continuer à vivre en montagne. Il demande à l'État des directives claires pour avancer vers des solutions pérennes. Il note le soutien du Parc et évoque le dispositif "Atelier des territoires".

Ludovic SCHULTZ explique que ce dispositif, porté par la DGALN (Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature), est financé par l'État à hauteur de 100 000 € et a été mis en place pour accompagner des territoires, qui font face à des événements majeurs, comme c'est la cas pour la vallée du Haut Vénéon, dans la définition de projets de territoire adaptés à de nouvelles réalités. Il permet de mobiliser des ingénieurs et des experts pour créer des scénarios d'aménagement, via un binome entre la Communauté de communes de l'Oisans et la DDT 38. Le Parc national participera à ce dispositif. Ce projet impliquera tous les acteurs locaux (habitants, commerçants, collectivités).

Jean-Louis ARTHAUD note que des aides et des soutiens vont se mettre en place. Il espère que la réunion du 16 décembre prochain à Bourg-d'Oisans permette à l'État d'apporter des réponses. La commune a proposé des scénarios d'aménagement, en restant modeste et en prenant en compte les dangers potentiels. Il insiste sur le fait qu'il faut préserver l'existence de ce village historique.

- **Bilan de masse du Glacier Blanc**

Julien CHARRON, chargé de mission « glaciers » au Parc présente le bilan de masse du Glacier Blanc.
Il indique que, depuis 2018, le suivi du Glacier Blanc, réalisé en partenariat avec l'INRAE de Grenoble, est intégré au réseau d'observation national "GlacioClim", en collaboration avec des partenaires scientifiques et le « World Glacier Monitoring Service » (Zurich), qui centralise les données mondiales sur les glaciers.
En 2024, le bilan de masse, soit la différence entre l'accumulation de neige et la fonte, est légèrement déficitaire malgré un printemps très enneigé. Malgré un enneigement exceptionnel durant l'hiver 2024, 2ème plus important en 25 ans, le Glacier Blanc a continué de perdre de la glace. La fonte a été particulièrement intense et rapide en été, débutant tardivement en août mais atteignant un total de 2,78 mètres d'eau à la mi-septembre. Un facteur aggravant a été la présence d'une couche de sable saharien, tombée entre février et juin, qui a diminué l'albédo de la neige (capacité à réfléchir la lumière), accélérant la fonte. En effet, cela a pour conséquence une perte équivalente à une semaine de couverture neigeuse protectrice. Dès fin août, le glacier a basculé en déficit, atteignant une perte nette de 0,39 m d'eau en septembre 2024. Malgré tout, cette année figure parmi les moins déficitaires de la décennie.
Les données montrent que la fonte s'accélère de manière globale, particulièrement ces dernières années.
Il indique que les mesures sont réalisées grâce à une collaboration avec le peloton et le détachement aériens de Gendarmerie de Briançon et d'autres partenaires locaux (FFCAM notamment) pour garantir la sécurité et l'accès aux glaciers dans les meilleures conditions.

Ludovic SCHULTZ précise également que les mesures réalisées sur le Glacier Blanc alimentent les modèles climatiques du GIEC, soulignant la portée mondiale des observations locales.

Thomas BETH rappelle l'engagement du gouvernement pour une protection forte des glaciers en France.

Ludovic SCHULTZ indique que la Ministre, lors de son déplacement à Chamonix, la semaine précédente ce CA, a rappelé l'importance de protéger les glaciers. Une instruction a été transmise en ce sens aux Préfets dans le but d'identifier les zones glaciaires qui devraient faire l'objet d'une protection renforcée. Des efforts internationaux et nationaux sont en cours pour protéger les glaciers, incluant des directives pour sanctuariser les marges glacières et périglacières. L'objectif est d'accompagner l'évolution naturelle de ces milieux tout en surveillant les impacts sur la biodiversité.

Philippe ROGIER indique que l'instruction est en cours de finalisation. L'idée n'est pas d'arrêter la fonte des glaces, cela n'est pas possible. Il s'agit surtout de protéger les milieux qui vont se créer à partir de l'évolution des glaciers.

Gérald MARTINEZ note qu'aujourd'hui, on n'est pas capable de protéger les populations de montagne et de mettre les moyens nécessaires à cette protection. Il ne comprend ce qui va être fait, quels moyens seront mis derrière et pour quels résultats. Il fait part de ses préoccupations sur la gestion des risques naturels et les moyens alloués aux collectivités locales pour y faire face.

Ludovic SCHULTZ indique que l'objectif est, dans un premier temps, de cartographier et protéger les zones glaciaires sensibles. Cela permettra ensuite de sanctuariser les zones créées par le recul des glaciers pour permettre une protection de ces milieux afin d'étudier la façon dont la nature s'adapte et recolonise. À long terme, l'objectif est de développer des mesures adaptées à chaque territoire en concertation avec les parties

prenantes. C'est dans ce deuxième temps que les moyens pour garantir cette protection seront mis en place.

Philippe FLEURY note qu'il n'est pas possible d'empêcher la fonte des glaciers.

Arnaud MURGIA note qu'il faut faire la distinction entre deux sujets : les enjeux environnementaux (protection des glaciers et biodiversité) et la gestion des risques naturels (liée à la sécurité des populations face aux effets du dérèglement climatique). Ce projet ne prétend pas empêcher la fonte des glaciers, mais vise à gérer les impacts environnementaux et préserver la biodiversité.
Les deux enjeux doivent être dissociés. Il appelle cependant à une meilleure planification des moyens pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Philippe ROGIER confirme qu'une fois la cartographie réalisée, il y aura un construction partagée sur le devenir de ces espaces glaciaires.

- **Travaux d'urgence sur les sentiers – bilan 2024**

Isabelle VIDAL explique que l'été 2024 a été sous le signe du plan d'urgence sentiers dans l'attente d'une réflexion collective sur l'évolution du schéma de sentiers. Une intervention sur l'ensemble du réseau de sentiers a été réalisée avec un budget de 300 000 €.

Les travaux ont compris :
- le remplacement de l'ensemble des passerelles détruites par des passerelles mobiles,
- la remise en service de l'ensemble du linéaire (sauf pour la vallée du Haut-Vénéon suite aux intempéries de la Bérarde),
- des prestations en renfort par des entreprises et chantiers collectifs pour la mise en service des sentiers et le montage/démontage des passerelles.

Le réseau de sentiers a été rétabli dans des délais rapides pour répondre aux besoins des randonneurs, éleveurs et professionnels du tourisme. La priorité a été donnée aux zones clés, notamment pour permettre l'accès aux refuges et aux pâturages. Ces travaux ont été cofinancés par les départements 05, 38 et la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB).

Elle indique que 428 000 € de dépenses ont été identifiés sur des chantiers en attente des réflexions à venir sur l'évolution du schéma de sentiers, qui seront menées prochainement.

Diffusion vidéo : Communication Office du Tourisme Champsaur Valgaudemar « Opération pose des passerelles pédestres et pastorales - Parc national des Écrins » : https://www.youtube.com/watch?v=OYTd7gfIX7s

Arnaud MURGIA remercie les équipes du Parc pour le travail immense réalisé sur un temps très contraint. Il salue la décision de la tutelle qui, dans le cadre de la SNB, a alloué des moyens supplémentaires au Parc. Il remercie également les deux Départements pour leurs soutiens.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 27 juin 2024

Arnaud MURGIA constate l'absence de remarques et met le PV aux voix.

Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 27 juin 2024
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 30
→ **Le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 est adopté**.

3. Évaluation finale de la Charte

Arnaud MURGIA introduit le sujet de l'évaluation finale de la Charte. Les détails du travail conséquent qui a été réalisé seront présentés par la suite. Il retient surtout une conclusion essentielle : la Charte est signée par presque toutes les communes concernées. Il espère réussir à faire adhérer Champoléon. Cela représente un véritable gage de coopération et de consensus. Cela signifie, selon lui, que le Parc et les communes travaillent collectivement et efficacement et que le Parc est accepté. Elle symbolise l'acceptation par les communes, les socioprofessionnels et les éleveurs des mesures qu'elle implique, notamment les restrictions qui concernent le cœur de Parc. Ces restrictions, bien que parfois contraignantes ou sujettes à débat, ont été acceptées, et cela dans des contextes parfois complexes ou polarisants. C'est une force du Parc : dans un environnement où la protection de la nature est toujours un sujet délicat, car elle exige des choix souvent clivants, il a été possible de surmonter ces difficultés. Il note que l'établissement fait partie des rares Parcs où un tel niveau d'adhésion et d'engagement collectif a été atteint. Des désaccords subsistent, et il note que protéger l'environnement ne sera jamais une tâche facile mais ce qui ressort, c'est que les acteurs parviennent à avancer dans la même direction et à maintenir une dynamique collective et exemplaire pour le Massif.
Il propose de reconduire cette Charte. Cela traduit deux choses : d'une part, que cela fonctionne bien et que qu'il faut souhaiter poursuivre sur cette voie ; et d'autre part, que les objectifs initiaux restent pertinents, voire encore plus pressants compte tenu du contexte environnemental actuel.

Ludovic SCHULTZ indique que cette évaluation a représenté un travail considérable sur une période de près de deux ans, sous la coordination de Samuel SEMPE et avec le soutien de Catherine GARIN. L'établissement a également fait appel à l'accompagnement du cabinet de conseil *Actéon*, représenté par Laura ROUCH, pour la dernière phase de l'évaluation. Ce travail approfondi va être présenté lors de cette séance, car il constituera la base de la décision de renouveler ou non la Charte.

- **Contexte**

Samuel SEMPE introduit le contexte de l'évaluation finale de la Charte. Il rappelle que le Parc s'appuie sur deux éléments : le décret de 2009 qui établit la réglementation pour le cœur du Parc et la Charte, qui porte sur toutes les mesures contractuelles qui concerne le cœur et l'aire d'adhésion. L'évaluation s'inscrit dans une obligation réglementaire prévue par le Code de l'Environnement (encadrée par l'article R333-3 du Code de l'Environnement - modifié par Décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 - art. 2). Adoptée en 2012 pour une durée de 15 ans, la Charte prévoit une évaluation au bout de 12 ans pour déterminer si elle doit être maintenue ou révisée. Cette évaluation repose sur plusieurs axes :

1. Pertinence du document : est-il toujours adapté aux enjeux actuels du territoire ?
2. Mise en œuvre des actions : quelles avancées ont été réalisées depuis 2012 ?
3. Modes de fonctionnement : comment les acteurs collaborent-ils pour atteindre les objectifs définis ?

Catherine GARIN explique que pour cela, un diagnostic a été réalisé pour évaluer l'évolution du contexte depuis 2012, ainsi qu'un bilan des actions menées. Par ailleurs, un examen approfondi a été mené en 2023 sur les modes d'action et les effets concrets de la Charte, en prenant en compte les conclusions de l'évaluation intermédiaire de 2019.

Trois thématiques prioritaires ont été analysées plus en détail (lien vers les rapports : https://www.ecrins-parcnational.fr/fichedoc/evaluation-ciblee-effets-charte) :
- La gestion de l'eau,
- Le pastoralisme en alpage,
- Les activités de pleine nature.

Elle explique que cette évaluation a été basée sur une large concertation avec les acteurs du territoire :
- 143 entretiens individuels,
- trois ateliers territoriaux organisés en septembre 2023,
- une réunion de restitution à Savines-le-Lac, le 15 octobre 2023.

Catherine GARIN explique que le comité de suivi de l'évaluation, composé de représentants des conseil scientifique, conseil économique, social et culturel, ainsi que d'élus locaux, a joué un rôle clé dans l'orientation des travaux et dans l'intégration des différents points de vue. Elle détaille également les différents acteurs de la gouvernance de la Charte comprenant notamment les élus des communes adhérentes, les acteurs de la mise en œuvre (socioprofressionnels, associations, communes, communautés

de communes) et les structures publiques (Préfectures, départements, régions, ONF, établissements d'enseignement supérieur), etc.

Une synthèse communicante a été présentée en séance (https://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/24448/chartesynthese-bd-ok.pdf).

Laura ROUCH va présenter les conclusions principales, puis des représentants du comité de suivi présenteront leur avis sur l'évaluation et les perspectives.

Laura ROUCH rappelle que la Charte est la feuille de route du Parc national. Elle a fixé pour 15 ans : des objectifs pour le cœur du Parc (pour sa protection) et des orientations pour l'aire d'adhésion (pour son développement, sa valorisation et sa gestion).

- **Conclusions du cabinet Actéon – par axe**

Les conclusions de l'évaluation s'articulent autour des quatre axes de la Charte :
• pour un espace de culture vivante et partagée,
• pour un cadre de vie de qualité,
• pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire,
• pour l'accueil du public et la découverte du territoire.

Axe 1 : Un espace de cultures vivantes et partagées.

L'évaluation montre que cet axe a permis de renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Les ambitions initiales fixées en 2012 ont été atteintes en grande partie grâce à :
- au partage des connaissances au sein du territoire et avec d'autres espaces protégés,
- à la prise de conscience des enjeux de préservation et de développement durable.

Cependant, pour aller plus loin, il est recommandé de :
- maintenir et renforcer les formations auprès des partenaires, en priorisant des thématiques comme la gestion de la ressource en eau ou l'adaptation des activités économiques face au changement climatique,
- encourager les acteurs culturels et associatifs à organiser des événements pour valoriser la culture montagnarde,
- poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires, pour développer des projets pédagogiques et transférer les connaissances vers les scolaires du territoire et vers les jeunes extérieurs au territoire.

Axe 2 : Un cadre de vie de qualité

L'évaluation a souligné que les aménagements réalisés par le Parc et ses partenaires valorisent le patrimoine bâti, les paysages et les savoir-faire locaux, l'aménagement durable de sites majeurs, tout en limitant l'impact sur les écosystèmes.

Cependant, certains défis subsistent, notamment en matière de mobilité durable, d'intégration des paysages et d'énergie.

Les recommandations incluent :
- d'accompagner techniquement les projets d'aménagement pour garantir leur cohérence avec les objectifs de la Charte,
- de renforcer la prise en compte des paysages dans les projets grâce à des outils spécifiques (comme les ateliers paysages par exemple),
- de développer des plans de mobilité durable, incluant des solutions collectives et décarbonées, particulièrement pour le tourisme,
- d'assurer la sobriété énergétique en favorisant le recours approprié énergies renouvelables, tout en respectant les patrimoines et paysages locaux.

Axe 3 : Respect des ressources et des patrimoines

Cet axe a permis de préserver les patrimoines naturels grâce au suivi des milieux et à un accompagnement

technique. La mise en œuvre de la Charte a garanti un fort accompagnement des transformations en alpage et la préservation des milieux pastoraux.
Cependant, des marges de progression existent, notamment pour les milieux forestiers et la ressource en eau.

Les recommandations incluent :

- de soutenir une gestion durable des alpages tout en étendant cette dynamique aux milieux forestiers et aquatiques,
- de travailler sur des projets de restauration des zones humides et des milieux aquatiques,
- de renforcer la sensibilisation et les dialogues avec les acteurs locaux, notamment pour adapter les modes de gestion aux défis du changement climatique,
- de poursuivre les démarches inclusives et les espaces de dialogue pour adapter les modes de gestion aux changements globaux et, intégrer les usagers locaux (comme les bergers) dans les processus de décision.

Axe 4 : Accueil du public et découverte du territoire

L'évaluation souligne que les efforts déployés pour structurer l'accueil touristique ont :

- favorisé un dialogue avec les acteurs locaux,
- fédéré les initiatives autour d'une image forte du Parc national,
- sensibilisé les visiteurs tout en préservant le patrimoine.

Pour aller plus loin, il est notamment recommandé de :

- d'améliorer l'accessibilité des infrastructures pour les personnes en situation de handicap,
- de mettre en œuvre une feuille de route touristique adaptée aux enjeux du changement climatique,
- de conduire une réflexion collective sur l'avenir du schéma de sentiers du cœur de Parc dans un contexte de changement climatique,
- de décarboner les mobilités touristiques, en gérant les flux, notamment dans les zones sensibles comme les fonds de vallée,
- de conduire une réflexion collective autour de la régulation de certaines pratiques susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité, comme le bivouac ou le survol en drones,

- **Conclusions générales**

Le document de la Charte reste pertinent, car les enjeux identifiés en 2012 sont toujours d'actualité, voire accentués, notamment ceux liés au changement climatique. Toutefois, la Charte gagnerait à être complétée et mieux diffusée pour répondre encore plus efficacement aux défis du territoire.

Sur le plan de la mise en œuvre, les conclusions montrent que celle-ci a mobilisé une diversité d'acteurs travaillant de manière complémentaire. Cette dynamique a permis de réaliser des actions concrètes et significatives sur le territoire, structurées autour des quatre axes principaux. Globalement, de nombreux objectifs ont été atteints malgré les contraintes budgétaires pesant sur les structures publiques, notamment sur le Parc national.

Les résultats incluent des effets positifs tangibles sur le territoire, tels que la préservation des patrimoines naturels et bâtis, des écosystèmes, des ressources, ainsi que des pratiques pastorales et des activités de pleine nature. La Charte a favorisé un suivi régulier, généré et diffusé des connaissances approfondies sur le territoire. Les enquêtes menées dans le cadre de l'évaluation finale ont également mis en lumière la plus-value perçue de la mise en œuvre de la Charte, aussi bien pour les agents du Parc que pour les partenaires, notamment les communes adhérentes. Ces dernières ont souligné que la Charte a permis de les intégrer dans un cadre territorial plus large, de créer des synergies autour de la préservation des patrimoines et d'anticiper certaines évolutions.

- **Recommandations transversales**

Les recommandations se structurent autour de deux axes principaux :

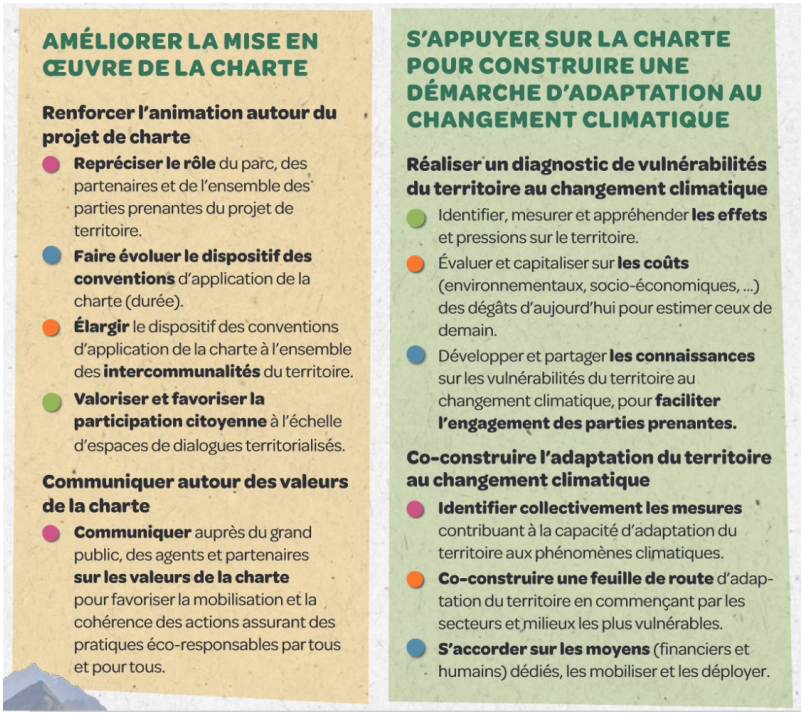
1. Amélioration de la mise en œuvre de la Charte

Pour renforcer la mise en œuvre, plusieurs actions sont proposées :
- dynamiser l'animation autour du projet de territoire : cela implique de préciser les rôles de l'établissement public, des partenaires et des différentes parties prenantes, ainsi que de redéfinir le rôle du Conseil économique, social et culturel.
- adapter les conventions d'application de la Charte : il est suggéré d'élargir ces conventions à toutes les intercommunalités du territoire et de repenser leur durée.
- encourager la participation citoyenne : développer des espaces de dialogue territorialisés pour ancrer davantage le projet dans son territoire.
- renforcer la communication sur la Charte : outre les efforts récents, comme ceux réalisés lors des 50 ans du Parc en 2023, il est recommandé de mieux sensibiliser le grand public, les agents et les partenaires sur les valeurs de la Charte pour encourager la mobilisation et la cohérence des actions.

2. Construire une démarche d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur la Charte

Cet axe propose de s'appuyer sur la Charte pour :
- compléter le diagnostic territorial : intégrer une analyse de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Cela inclut l'identification des pressions, l'évaluation des coûts environnementaux et socio-économiques actuels et futurs, ainsi que le développement et le partage des connaissances sur le sujet,
- coconstruire une feuille de route climatique : définir collectivement les mesures d'adaptation et d'atténuation prioritaires, en se concentrant sur les secteurs les plus vulnérables. Par exemple, promouvoir des mobilités touristiques durables.
- mobiliser des ressources adaptées : s'accorder sur les moyens humains et financiers nécessaires pour faciliter le passage à l'action.

En conclusion, ces recommandations visent à renforcer la mobilisation des acteurs, à inscrire la Charte dans une démarche d'adaptation durable et à construire un avenir résilient pour le territoire.



Trois membres du Comité de Suivi prennent la parole.

Gérald Martinez ouvre les interventions en rappelant son rôle de suppléant du maire de Champoléon. Il est maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, commune touristique de montagne qui accueille chaque année 600 enfants en classes de neige. Il regrette que Champoléon ne soit pas encore signataire de la Charte. Cette situation illustre les difficultés rencontrées par certains territoires, où les habitants perçoivent souvent la Charte comme une contrainte, renforçant un sentiment déjà présent depuis la création du Parc. Il insiste sur le travail pédagogique réalisé par les agents du Parc pour sensibiliser élus et habitants aux enjeux. Il remercie les acteurs impliqués sur la Charte, y compris le Ministère de l'Environnement, de ne pas avoir fait d'ingérence comme la première fois et pour avoir assoupli les processus d'évaluation par rapport à la première édition, qui avait été particulièrement complexe.
La Charte est encore pertinente. C'est un document dont l'objectif est d'être un cadre. Les éléments inscrits conditionnent et guident le passage à l'action. Le rapport d'*Actéon* évalue le contenu de la Charte pour vérifier s'il est suffisant au regard des évolutions en 15 ans. Il conclut que la première partie de la Charte, sur les enjeux du territoire et le diagnostic est toujours d'actualité. Plusieurs enjeux font référence au changement climatique et à ses effets sur le territoire du Parc. Ils sont mentionnés avec une vision déjà transversale des problématiques qui y sont liés. Les enjeux de ressource en eau, modification des espaces forestiers, effet sur les activités humaines, augmentation des risques naturels, perte de biodiversité, santé publique, etc. étaient déjà très clairement identifiés en 2012. Cependant, l'importance et la fréquence des événements depuis 2021 n'a pas été anticipée. Le document de la Charte pourrait, dans cette partie dédiée aux enjeux, indiquer le changement climatique et ses effets comme enjeu prioritaire du territoire.
La deuxième partie du document de la Charte sur les axes et les rôles est peu connue et peu appropriée. Il est nécessaire de décliner la Charte de manière opérationnelle pour la traduire en programmes d'actions pour les communes adhérentes. La Charte n'est pas opérationnelle en soi, c'est un document cadre.
La Charte étant un projet de territoire, l'enjeu de création d'une gouvernance territoriale adaptative et non contraignante est un chantier à entamer pour gagner en efficacité, mais aussi en adaptabilité.

Michel MONTABONE, maire de Réallon, poursuit en évoquant l'importance de la vulgarisation et de la simplification de la Charte, désormais plus accessible grâce à des documents synthétiques. Les priorités et les moyens ne sont pas identifiés dans le document de la Charte de manière opérationnelle puisque c'est un document cadre. Cependant chaque mesure de la Charte identifie le rôle du Parc, ce que l'on attend des communes et des autres partenaires, les engagements. La priorisation est néanmoins déjà effective autour des 4 axes de la Charte et particulièrement sur des actions de production et de partage de connaissance, accueil des visiteurs et de préservation des patrimoines.
Le rapport d'évaluation montre que le suivi de chaque convention Parc / Communes de l'aire d'adhésion a été régulier pendant les 12 ans d'application. Il permet de révéler la dynamique d'action entre les communes et les équipes du Parc, dans les secteurs et au siège.

Les moyens financiers déployés pour mettre en œuvre la Charte se traduisent par :
- les dotations aux communes adhérentes « biodiversité et aménités rurales » (avec 1,7 M€ pour 2024),
- les subventions de l'établissement aux communes adhérentes et autres porteurs de projets pour 160 000 € par an.

Cependant, il souligne que les moyens financiers et humains restent insuffisants pour mener à bien les objectifs. La gestion financière de l'établissement public du Parc montre que le volume des budgets est en hausse et relativement équilibré. Cette situation masque la dépendance du Parc aux fonds exceptionnels (Plan de relance, Fonds vert, Stratégie National Biodiversité) pour financer les projets mais aussi le fonctionnement. Une soixantaine de co-financeurs est intervenue en 12 ans pour plus de 7 millions d'euros.

Le bilan des moyens humains est mitigé. Un poste ETP est dédié à l'évaluation et au suivi de la Charte, il garantit un suivi robuste et durable par rapport à d'autres Parcs nationaux. Cependant, le Parc accuse d'une forte diminution des effectifs en 10 ans, à hauteur de 7 postes permanents supprimés. La politique de diminution des effectifs en interne, sans réorganisation pour mieux répondre aux enjeux du territoire en termes d'érosion de la biodiversité et de changement climatique, pose question. Il appelle à préserver le rôle des gardes-moniteurs, qu'il considère comme essentiels mais en danger en raison des réductions d'effectifs.

En conclusion, il salue l'efficience du Parc dans l'utilisation des ressources disponibles mais insiste sur la nécessité d'une vigilance accrue pour l'avenir, notamment en ce qui concerne le personnel.
Les moyens financiers et humains de l'établissement sont identifiés, suivis et maintenant priorisés. Pour les partenaires, l'information est moins disponible. Néanmoins, au regard du niveau de réalisation des actions de la Charte, malgré la baisse des moyens humains du Parc, nous pouvons conclure que la mise en œuvre

de la Charte est efficiente. Les moyens humains et financiers ont été optimisés et mutualisés, mais ils ne répondent pas entièrement aux enjeux du territoire, surtout dans un contexte de changements globaux. Un enjeu de taille attend l'établissement et ses partenaires sur les moyens à déployer pour dépasser la gestion de crise.

Daniel THONON aborde la notion de solidarité écologique entre le cœur protégé du Parc et sa zone d'adhésion. Il rappelle que le cœur vise à préserver les ressources naturelles et le paysage, mais qu'un Parc ne peut fonctionner efficacement sans une prise en compte de ses périphéries. La zone d'adhésion permet d'impliquer les habitants et les élus locaux dans une démarche commune, contribuant à atténuer les tensions historiques et d'éviter un effet barrière. Il constate une évolution positive depuis 12 ans : bien que perçue initialement comme une contrainte, la Charte est aujourd'hui davantage reconnue pour son utilité.
Il relève plusieurs points à améliorer. La réglementation du cœur est claire et adaptée, mais le nombre de dérogations/d'autorisations accordées est en forte augmentation, ce qui pourrait poser problème à long terme. Il souligne également le manque de prise en compte de certains enjeux dans la zone d'adhésion, notamment la protection et la restauration de la biodiversité et la gestion des milieux forestiers, qui figurent parmi les actions les moins avancées. Il rappelle le rôle et l'implication du Conseil Scientifique (avec 20 à 30 avis par an dont 5 sur l'évaluation de la Charte) et l'appui du Parc auprès des communes, notamment pour intégrer davantage la biodiversité dans les projets locaux. En conclusion, il salue les progrès réalisés tout en rappelant que des ajustements sont nécessaires pour répondre aux défis à venir.

Samuel SEMPE remercie les membres du COSUEV pour leur intervention et leur investissement constant dans ce travail de deux ans d'évaluation de la Charte. Il indique que deux délibérations sont proposés au Conseil d'Administration : l'une visant à reconduire la Charte pour les prochaines années, et l'autre précisant les conditions de mise en œuvre de la Charte, reprenant les conclusions de ce travail, qui constituent une feuille de route pour l'avenir.

Arnaud MURGIA les remercie également. Il note que ce travail collectif a permis d'aborder une multitude de questions et de produire des propositions solides. Il conclut par le fait qu'il y a 12 ans, cette Charte a été produite ; aujourd'hui, il souhaite poursuivre et approfondir ce qui a été commencé. Les conclusions sont très positives et c'est une bonne nouvelle. Il remercie tous les participants pour leur engagement dans ce processus collégial, car ce travail devait être porté collectivement.
Le document présenté illustre concrètement les avancées obtenues grâce à la Charte : des projets comme le Grand Tour des Écrins, la réserve intégrale du Lauvitel ou encore le label « Villages d'alpinisme » témoignent de la capacité à conjuguer culture alpine, préservation et valorisation des territoires. Il évoque également des initiatives comme la réhabilitation des refuges avec l'accompagnement du Conseil Scientifique, ou la marque « Esprit Parc national », qui montrent la diversité des actions menées.

Ce document, qui reste à faire vivre, est la preuve qu'un outil bien conçu et bien utilisé fonctionne. Malgré les contraintes initiales, et comme Gérald MARTINEZ l'a rappelé, les Parcs nationaux réussissent à rassembler des acteurs variés – communes, État, et autres partenaires – pour travailler ensemble de manière efficace. À une époque où des initiatives nationales tentent parfois de réinventer ce qui fonctionne, il rappelle que lorsqu'un dispositif rassembleur prouve son efficacité depuis des décennies, il faut le préserver et lui donner les moyens de continuer à fonctionner, plutôt que d'essayer de le remplacer.

Bernard HERITIER souligne que cette Charte, dès l'origine, a été une coconstruction et pensée comme un partenariat entre le Parc et les communes, et non comme une contrainte. Il a fallut, à cette époque, se battre contre la tutelle pour parvenir à la Charte actuelle. Douze ans après, cette évaluation démontre que l'équilibre de ce document est juste : elle est désormais bien acceptée et soutenue. Il reste à s'assurer qu'elle continue à être bien communiquée, notamment via des documents synthétiques clairs pour les communes, et que les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre soient maintenus.

Olivier LEFRANCOIS réagit à l'utilisation du terme "contrainte", qui le dérange en tant que personnel du Parc. Les agents travaillent tous pour la préservation de la biodiversité, et même si certaines actions s'appuient sur une réglementation, celle-ci relève du domaine régalien. Pour autant, beaucoup des actions dépassent largement cette notion de contrainte. Quand il se lève à 3 heures du matin pour aider à décrocher une cabane héliportable pour un éleveur en difficulté, ou qu'il passe sa soirée à chercher des brebis après une attaque de loup, il ne se sent pas dans une posture de contrainte. Au contraire, il se considère comme un soutien pour les éleveurs. De même, les agents s'engagent dans d'autres domaines, comme le montage de passerelles ou l'animation pédagogique auprès des scolaires.

Arnaud MURGIA souscrit à qu'il dit, il est seulement rappelé l'historique. Il comprend que le mot "contrainte" ait pu être employé pour rappeler le cadre légal initial à la création des Parcs ou de la Charte, qui imposait effectivement des interdictions en cœur. Mais, 12 ans plus tard, ce n'est plus perçu comme une contrainte. Ce qu'il faut souligner aujourd'hui, c'est que l'établissement est passé d'une logique restrictive à une dynamique constructive, où la collaboration et le soutien sont au cœur des actions.

Olivier LEFRANCOIS pense qu'il est important de bien choisir les mots pour refléter cette évolution positive et la richesse des relations construites avec les acteurs locaux. Beaucoup des actions des agents au quotidien viennent en appui aux politiques publiques, auprès des acteurs du territoires. Le terme « contrainte », même s'il se réfère au cœur, ne lui parait pas judicieux sur un débat de renouvellement d'une Charte dont les enjeux pour les administrateurs se situent principalement en aire d'adhésion.

Arnaud MURGIA est tout à fait d'accord. Il note que ces 12 dernières années ont été l'occasion de consolider un modèle qui repose sur un demi-siècle d'expérience. Ce modèle fonctionne bien, et même s'il est possible de débattre des mots, il est essentiel de bien les poser. Chaque action commence par une intention, et les mots traduisent cette intention. Il prend l'exemple des visiteurs du Parc : il serait presque impensable qu'un visiteur jette une bouteille plastique par terre. Ce n'est pas forcément le cas partout, et cela montre que le Parc incarne une valeur d'exemple. Il est convaincu qu'il ne faut pas chercher à remplacer ou à réinventer ce qui existe déjà et fonctionne. Il évoque le rapport de la Cour des comptes, qui indique 3 000 agents à l'OFB, avec des propositions pour renforcer leur présence locale, alors que dans le même temps, les équivalents temps plein des Parcs sont réduits. Il trouve cela incohérent. Le Parc est un outil efficace pour protéger la biodiversité, même si cela a impliqué des mesures perçues au départ comme contraignantes. Les débats historiques en témoignent : il y avait autrefois des résistances, comme le projet de remontée mécanique en Vallouise avant la création du Parc. Aujourd'hui, ces protections sont acceptées et reconnues comme bénéfiques.
Un autre exemple est celui du Parc des Calanques, « jeune » parc national, qui a mis en place des mesures de contingentement. En deux ans seulement, elles ont permis une régénération de la biodiversité, prouvant que ces démarches ont du sens. Quand les visiteurs eux-mêmes constatent les bienfaits, cela montre que les Parcs savent faire évoluer les mentalités et bâtir un consensus. Ce travail n'a pas été simple, mais il est le fruit d'efforts conjoints : ceux qui étaient convaincus dès le départ et ceux qui ont appris à l'être. C'est une réussite collective qui mérite d'être soulignée.

Philippe FLEURY commence par féliciter l'ensemble de l'équipe d'évaluation pour le travail considérable réalisé. Il se positionne dans une perspective différente de celle qui a été exprimée jusqu'à présent. La Charte est encore d'actualité, mais il pense que la discussion doit porter sur l'avenir et non simplement sur le présent. Il entend les inquiétudes soulevées concernant la dernière commune manquante et le risque d'en perdre d'autres lors d'une révision de la Charte.
Il souhaite illustrer son propos en se basant sur son expérience avec le CAF, où il a suivi un stage "Faire sa trace en hiver". Il s'agit d'une pratique qui ne consiste pas à suivre un sentier déjà balisé par les traces d'autres personnes, mais plutôt à ouvrir sa propre voie dans la neige vierge. Ce processus demande une grande préparation en amont, une planification soignée et une capacité à s'adapter aux conditions qui peuvent évoluer au fur et à mesure. Cette expérience lui a appris l'importance de l'anticipation et de l'adaptabilité, des qualités essentielles selon lui pour le projet Charte.
Même s'il comprend et respecte la position majoritaire, il votera contre le renouvellement. Il trouve difficile d'imaginer que l'on puisse transmettre aux générations futures une Charte qui date de 2010-2012, sans qu'elle ait été réexaminée et révisée pour prendre en compte les évolutions des enjeux actuels. Le changement climatique, avec ses impacts sur le pastoralisme, les ressources en eau et la biodiversité, est un phénomène en constante évolution qu'il faut prendre en compte.
Il ne perçoit pas la révision de la Charte comme une contrainte, mais comme une opportunité. Ce n'est pas une simple question de durcir la réglementation, mais de réfléchir collectivement à un projet de territoire partagé. Il souligne que ses propos ne sont en aucun cas empreints d'agressivité. Il comprend l'argument selon lequel la Charte fonctionne et qu'elle répond aux enjeux actuels. Mais il pense qu'il est également crucial de réfléchir à long terme, en particulier à la manière de faire face à des crises de plus en plus fréquentes et graves. Il pense qu'il est crucial de ne pas simplement conserver la Charte telle qu'elle est, mais de la réexaminer et de la réviser afin de mieux prendre en compte ces enjeux climatiques.

Thomas BETH intervient concernant l'adaptation au changement climatique. Il pense qu'il est important de ne pas perdre de vue qu'une gestion efficace passe par l'atténuation des impacts en parallèle avec l'adaptation. En effet, sans un travail concret d'atténuation, l'adaptation seule ne suffira pas à répondre aux défis.

Il indique avoir le pouvoir de la SAPN. La SAPN, en raison du manque de prise en compte de la notion d'atténuation, votera contre le renouvellement de la Charte.

Ludovic SCHULTZ indique que la notion d'adaptation est mise en avant, notamment dans le COP. Pour autant, les autres enjeux, de conservation, de restauration de milieux, etc sont bien existants et restent avec un niveau de priorisation élevé.

Délibération : Relative à l'opportunité de conservation ou de révision de la Charte du Parc national des Écrins, douze ans après son approbation
Abstention : 0
Contre : 3
Pour : 27
→ **La Charte du Parc national des Écrins est renouvelée pour les 15 prochaines années.**

Délibération : Relative à l'animation et la mise en œuvre de la Charte du Parc national des Écrins pour la période 2025-2037
Abstention : 0
Contre : 3
Pour : 27
→ **L'animation et la mise en œuvre de la Charte du Parc national des Écrins pour la période 2025-2037 telle que détaillée dans la délibération sont adoptées**.

Arnaud MURGIA remercie les membres pour ces votes favorables à une reconduction.

Daniel THONON souhaite connaître la suite du processus.

Samuel SEMPE explique que s'ouvre une période de possibilité d'adhésion pour les communes qui n'ont pas encore adhéré. La deuxième délibération votée servira de feuille de route pour conduire les actions du Parc en lien avec la Charte pour les 15 prochaines années. Le COSUEV sera à nouveau réuni en 2025 pour opérationnaliser cette feuille de route.

4. Administration générale

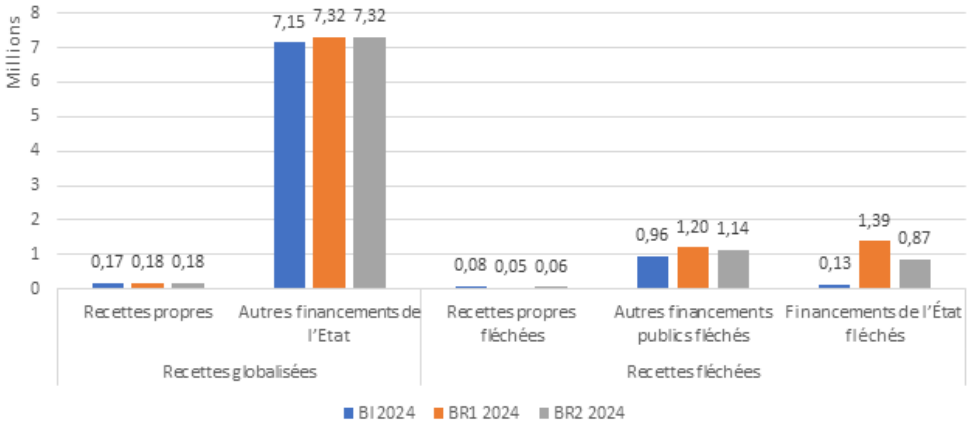
3.1 Finances

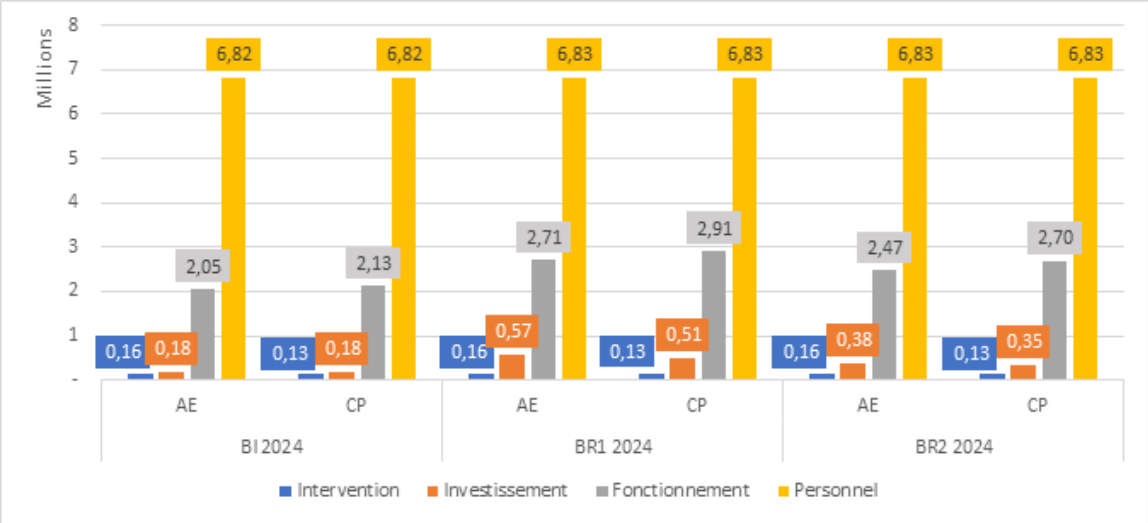
Gabrielle ALFONSI présente la situation budgétaire actuelle, les ajustements opérés pour le Budget Rectificatif n°2 de 2024 (BR24), ainsi que les orientations prévues pour le budget initial 2025 (BI25). Ces budgets s'inscrivent dans un contexte de rationalisation des dépenses et d'adaptation aux contraintes opérationnelles.

- Budget Rectificatif n°2 - 2024

Elle indique qu'initialement, il n'était pas prévu de faire un Budget Rectificatif n°2 pour 2024. Toutefois, plusieurs facteurs ont rendu cet exercice nécessaire. Il y a eu des notifications tardives des financements (juin 2024) pour certaines opérations. Cependant, il n'était pas possible de les mettre en œuvre dans les délais impartis. Ainsi, certaines opérations ont été décalées en 2025 pour garantir leur exécution dans des conditions optimales. Par ailleurs, 100 000 € supplémentaires avaient été budgétés pour anticiper des événements climatiques importants en fin de saison, mais ces prévisions se sont révélées excessives. Cette somme a donc été retirée du budget.

Ainsi, le BR2 intègre des ajustements pour coller davantage à l'exécution réelle de l'exercice et à la capacité de mise en œuvre de l'établissement.





Dépenses

Fonctionnement
- 241 409,00 € en AE
- 211 766,00 € en CP

Investissement
– 197 224,00 € en AE
– 156 167,32 € en CP

Recettes

Recettes fléchées de l'État
- 524 569 €

Recettes publiques fléchées
- 59 567,27 €

Recettes propres fléchées
+ 12 000 €

- Budget Initial 2025

Gabrielle ALFONSI explique que ce budget initial a été construit dans un contexte compliqué, avec un décrochage entre dépenses et recettes, les dépenses augmentant plus vite que la dotation. Cela a pour conséquence que l'établissement n'a aucune marge de manœuvre et une difficulté certaine à couvrir les frais incompressibles malgré la mise en place d'un plan de rationalisation des dépenses.

L'élaboration de ce BI 2025 a été construit en consolidant les demandes de tous les services et en opérant un travail de rationalisation. Certaines dépenses ont été supprimées ou décalées et sont désormais sorties du budget courant du Parc et proposées sur des demandes de subventions auprès du Ministère. La priorité affichée de l'établissement est le maintien des effectifs et de préserver les agents, qui constituent la force d'actions du Parc. L'établissement ira jusqu'au bout de son plafond d'emplois pour maintenir sa capacité opérationnelle.
Dans le même temps, l'établissement va s'attacher à rechercher des financements externes. Des demandes de subventions pour des investissements et dans le cadre de la Stratégie Nationale de Biodiversité ont été déposées. Ces financements sont essentiels pour équilibrer le budget et maintenir les missions.

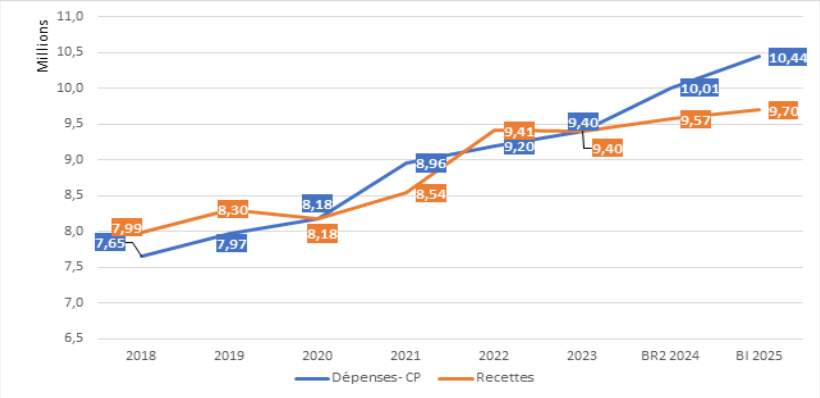
Les efforts de rationalisation vise également à démontrer la capacité de l'établissement à réagir et à prendre des initiatives sans attendre. Il illustre la volonté du Parc de prendre en main la situation, en mettant en œuvre des actions concrètes et des leviers pour améliorer ses pratiques. L'objectif est non seulement d'apporter des améliorations, mais aussi de montrer au Ministère, aux collectivités, et à tous les partenaires, que le Parc est capable de se structurer et de réfléchir à son mode de fonctionnement. Cela garantit sa capacité à continuer à exister, à travailler efficacement avec le territoire, et à maintenir un contrôle sur les leviers à sa disposition.

Elle rappelle que l'année 2023 était dans une situation presque identique en termes de chiffres. Le solde budgétaire était de - 766 000 €, tandis qu'en 2024 il est de - 746 000 €. Cependant, l'année passée il n'y avait pas de plan de rationalisation des dépenses aussi structuré. L'établissement n'avait pas, par exemple, retiré des missions entières de son budget. Cette année, le Parc a pris des mesures fortes : certaines missions ont été retirées du budget, en espérant pouvoir les financer autrement au cours de l'année. Le Parc a également instauré des règles visant à réduire l'enveloppe des dépenses structurelles de l'établissement. Bien que les chiffres semblent similaires, ceux de cette année reflètent un travail interne conséquent et une volonté de démontrer la capacité d'adaptation.

L'année 2025 sera marquée par des projets structurants :
- accompagnement de la Bérarde dans ses défis climatiques et territoriaux,
- schéma de sentiers : engagement d'une démarche collective sur l'évolution du schéma de sentiers dégradé par les évènements climatiques extrêmes,
- Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins : finalisation du projet, en collaboration avec la Communauté de Communes de Bourg-d'Oisans en 2025,
- travaux du siège du Parc, à Gap : lancement des travaux en 2025.

Elle informe le Conseil d'Administration que l'établissement a formulé une demande de remise à plat des critères de répartition entre les Parcs de la dotation pour charges de service public. Cette sollicitation fait l'objet d'une mission de l'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable). L'inspection a auditionné l'ensemble des Parcs et devrait rendre un 1er rapport en fin d'exercice 2024.

Ces budgets rectificatif et initial reflètent la volonté du Parc d'agir, d'innover et de maintenir des relations solides avec les collectivités et le Ministère.



Présentation des ratios proposés en délibération :

Budgétairement :	**BI 2025**	**BI 2024**
Solde budgétaire	- 746 095,00 €	- 766 840,45 €
Variation de la trésorerie	- 749 595,00 €	- 737 040,45 €
Niveau de la trésorerie	324 224,44 €	247 583,56 €

Patrimonialement :	**BI 2025**	**BI 2024**
Résultat prévisionnel	- 437 054,00 €	- 772 026,45 €
Capacité d'autofinancement	162 946,00 €	- 162 026,45 €
Variation du fonds de roulement	- 146 195,00 €	- 226 046,45 €

Arnaud MURGIA note que l'établissement, comme de nombreuses collectivités et établissements publics, fait face à une hausse constante de ses dépenses. Cependant, les moyens financiers attribués restent insuffisants pour couvrir ces besoins, accentuant une situation budgétaire déjà tendue. Le déficit budgétaire attendu est estimé à 746 000 euros. Cela impose des ajustements fréquents en cours d'année et des démarches répétées pour solliciter des financements supplémentaires auprès notamment des départements et régions. Il note que les déficits successifs ne peuvent pas être comblés simplement par des initiatives internes. A cela s'ajoute l'annonce d'une possible baisse de 7 ETP pour l'ensemble des Parcs.

Olivier LEFRANCOIS note que l'incertitude budgétaire pèse sur les agents, déjà soumis à des contraintes importantes dans un contexte où le budget de fonctionnement était sobre l'an dernier et pourrait devenir austère en 2025. Les conséquences sur les agents sont importantes. Par ailleurs, il est inquiet de l'annonce de la baisse de 7 ETP pour l'ensemble des Parcs. Les agents sont la force vive du Parc, il faut la protéger.

Arnaud MURGIA propose aux administrateurs d'adopter le BR n°2-2024 et le BI 2025 afin de maintenir les opérations de l'établissement, malgré les incertitudes sur les financements futurs. Les agents sont en effet la force du Parc et il faut les soutenir. Il propose d'attendre les résultats du PLF (Projet de Loi de Finances) avant de prendre des décisions supplémentaires. Il précise qu'une mobilisation politique est prévue, suite à des discussions lors du comité Directeur des Élus de la montagne. La sénatrice des Pyrénées, Frédérique Espagnac, et le député haut-alpin Jean-Michel ARNAUD, vont se positionner en faveur du maintien du plafond d'emploi et des moyens alloués aux Parcs. Il note par ailleurs que la gestion des ressources allouées aux établissements, comme l'OFB, soulève des questions importantes. Plutôt que de créer de nouvelles structures pour répondre à des enjeux environnementaux, il pense qu'il préférable de renforcer les dispositifs existants. Cette approche actuelle engendre des tensions entre acteurs institutionnels, contraints de se concurrencer pour des moyens souvent insuffisants. Cette problématique s'inscrit dans un contexte plus large de déficit budgétaire chronique en France. Il faudrait que soit repensé cette gestion afin d'éviter une fragmentation des efforts et assurer une utilisation plus efficace et équitable des ressources publiques. Cette réflexion ne vise pas à critiquer l'OFB, mais à mettre en avant une approche globale et cohérente.

Il propose également le vote d'une motion, sur la base d'une proposition de l'interparcs. Celle-ci a pour objectif d'exprimer l'opposition à toute décision réduisant les moyens financiers alloués aux Parcs. Elle rappelle l'impact positif des Parcs nationaux sur la protection de la biodiversité et le développement des territoires et met en avant le fait que ces institutions, bien qu'efficaces, ne peuvent fonctionner correctement sans moyens suffisants et adéquats.

Délibération : Budget Rectificatif n°2 - 2024
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 30
→ **Le Budget Rectificatif n°2 - 2024 est adopté**.

Délibération : Budget Initial 2024
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 29
→ **Le Budget Initial 2025 est adopté**.

- Proposition de motion sur les moyens alloués au Parc

Motion – Moyens alloués aux Parcs
Abstention : 4
Contre : 0
Pour : 26
→ **La motion relative aux moyens alloués aux Parcs nationaux est adoptée**.

12h : Arnaud MURGIA est contraint de quitter la séance. La Présidence revient à Jean-Louis ARTHAUD, Vice-Président. Le nombre de membres présents passent à 29, avec 29 voix délibératives.

- Indemnités du Président du Conseil d'Administration

Gabrielle ALFONSI explique que cette délibération est annuelle.

Jean-Louis ARTHAUD met la délibération aux voix.

Délibération : Indemnités du Président du Conseil d'Administration
Abstention : 4
Contre : 0
Pour : 26
→ **La délibération est adoptée**.

- Tarification 2025 des prestations du Parc national des Écrins

Gabrielle ALFONSI explique que cette délibération est annuelle également. Elle permet de cadrer notamment la tarification ou la gratuité de certaines prestations du Parc national des Écrins, le barème des interventions des agents, les locations immobilières et mobilières, la tarification des produits vendus dans le cadre des régies.

Jean-Louis ARTHAUD met la délibération aux voix.

Délibération : Tarification 2025 des prestations du Parc national des Écrins
Abstention : 4
Contre : 0
Pour : 26
→ **La tarification 2025 des prestations du Parc national des Écrins est adoptée**.

3.2 Ressources Humaines

- Dématérialisation des bulletins de paye et adhésion à l'ENSAP - Adhésion à RenoiRH et convention paye à façon

Gabrielle ALFONSI explique que le dispositif ENSAP (Espace numérique sécurisé des agents publics de l'État) permettra aux agents du Parc national d'accéder de manière dématérialisée à leurs bulletins de paye et de pension avec la garantie d'une conservation des documents par la Direction Générale des Finances Publiques, cinq ans au-delà de leur départ à la retraite. Elle facilitera l'accessibilité et les démarches courantes pour les agents, améliorera la garantie de conservation des bulletins de payes et en sécurisera la remise et permettra une réduction de l'empreinte écologique de l'établissement.

Ce projet de dématérialisation a été présentée lors du Conseil Social d'Administration du 1er juillet 2024.
Il sera effectif à compter du 1er janvier 2025.

La dématérialisation s'appuiera également sur l'adhésion de l'établissement à RenoiRH, une solution mutualisée de système d'informations des ressources humaines (SIRH). Cela permettra notamment de sécuriser les changements réglementaires relatifs à la paie (par exemple, changement de taux).

Le déploiement de cet outil nécessite la mise en place de la paie à façon, consistant à réaliser la liquidation et le versement de la rémunération des agents en « sous-traitant » une partie des opérations aux services de la DGFIP dans le cadre d'une convention. Cette sous-traitance recouvre le calcul et le versement de la rémunération des agents et des cotisations et contributions sociales et leur déclaration auprès des organismes concernés. Pour la mise en place de ce système, une solution quadripartite doit être signée entre l'OFB, la DGFIP, le PNE et l'Agent comptable. 2,18 € par bulletin de paye sont demandés par la DGFIP pour la prise en charge. L'OFB payera cette somme pour le PNE.

Philippe FLEURY souhaite savoir si ces outils ont déjà été utilisés par ailleurs pour s'assurer de leur fiabilité.

Gabrielle ALFONSI explique que l'ENSAP est déjà largement utilisé au sein de la fonction publique d'État (Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, ainsi que par des établissements publics). RenoiRH a déjà été mis en place aux Ministères de l'Intérieur et de la de la Transition écologique. L'OFB a testé l'applicatif cette année. Cette mise en place induira un travail sous une autre forme pour les agents RH du Parc.

Délibération : Dématérialisation des bulletins de paye et adhésion à l'ENSAP
Abstention : 4
Contre : 0
Pour : 26
→ **La délibération relative à la dématérialisation des bulletins de paye et adhésion à l'ENSAP est adoptée**.

Délibération : Adhésion à RenoiRH et convention paye à façon
Abstention : 4
Contre : 0
Pour : 26
→ **L'adhésion à RenoiRH et la proposition de convention ^pour la paye à façon sont adoptées**.

3.3 Commande publique

- Commande publique : marchés intérim et Château de Charance

Gabrielle ALFONSI indique que la réglementation applicable à l'établissement en matière de commande publique nécessite la validation par le Conseil d'Administration du lancement des marchés publics dépassant le seuil de 500 000 € HT.

L'établissement dans son activité évalue des besoins supérieurs à ce seuil dans deux domaines différents nécessitant d'initier deux marchés distincts :
- le 1er est relatif à l'intérim, il propose de couvrir notamment les domaines suivants : renfort estival pour l'accueil des visiteurs dans les maisons de Parc et points d'information, dans le cadre du Plan national Loup, emploi de médiateurs pastoraux et de bergers d'appui, etc. Ce marché s'étend sur 4 ans, ce qui explique qu'il dépasse le seuil des 500 000 €HT.
- le 2ème marché concerne la réhabilitation du Château de Charance, en trois lots.

La notification des offres sera présentée en CA en 2025.

Gérald MARTINEZ note que l'intérim coûte très cher et ne comprend pas que le Parc ait recours à cela.

Gabrielle ALFONSI explique que le Parc utilise l'intérim dans sa version la moins chère. L'agence d'intérim est utilisée uniquement pour le contrat travail et la gestion du bulletin salaire.

Samuel SEMPE convient que les ouvriers sous plafond coûte moins cher à l'établissement. Cependant, du fait du plafond contraint d'ETP, il est nécessaire de faire appel à l'intérim.

Délibération : Commande publique - Marchés intérim et Château de Charance
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La délibération relative aux marchés intérim et Château de Charance est adoptée**.

3.4 Rapport d'activité

- Approbation du rapport d'activité 2023

Ludovic SCHULTZ explique qu'il s'agit d'un rapport d'activité renouvelé avec une nouvelle présentation qui se veut davantage communicante et synthétique. Il contribue à rendre compte à la tutelle des objectifs qui sont assignés au Parc.

Samuel SEMPE explique que ce rapport est présenté tardivement en raison de cette refonte intégrale de la maquette. Il s'agit désormais d'un document de communication illustré sur l'action du Parc.

Délibération : Approbation du rapport d'activité 2023
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Le rapport d'activité 2023 est adopté**.

3.5 Immobilier

- Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Ludovic SCHULTZ indique que ce document est une réflexion stratégique sur ce que l'établissement fait de son patrimoine immobilier. Il souligne le travail du Secrétariat Général sur ce document, et notamment de Gabrielle ALFONSI et Gilles MARTINEZ (responsable bâtiments).

Gabrielle ALFONSI complète en expliquant que ce schéma est approuvé pour une durée de 4 ans. Le document couvre un long processus de rédaction. Il a reçu un avis favorable de la part des trois institutions dont l'avis est obligatoire (du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 8 octobre 2024, du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes en date du 24 juillet 2024, de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 20 novembre 2024).

Elle explique que, compte tenu du COP 2024-2028 et tenant compte des prévisions de soutenabilité budgétaire, les orientations stratégiques retenues pour la période 2024-2028 sont les suivantes :

1) continuer à réformer significativement l'accueil des Maisons de Parc et des points d'information (conforter et mutualiser),

2) poursuivre le maintien d'une implantation physique dans chaque vallée pour répondre aux attentes du territoire, (conserver, moderniser et répondre aux normes actuelles en matière d'environnement et d'économie d'énergie),

3) rénover des logements NAS et continuer une réflexion stratégique sur leur optimisation.

La priorisation des actions s'est faite en appliquant différents types de critères :

1. engagements contractuels avec des partenaires : Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins, Tour Brune - Embrun ; Base nature de Réallon, Château de Charance (travaux de conservation), Le Monêtier-Les-Bains (rénovation complète d'un logement),

2. opérations cofinancées : scénographie de Châteauroux (SNB), Villar d'Arène (huisseries) - subvention ministérielle, Châteauroux : logement - travaux de restructuration - subvention ministérielle,
3. travaux énergétiques : Maison du Parc de Bourg d'Oisans (réseau de chaleur), Vallouise – logements NAS .

Ainsi, le coût prévisionnel des opérations est 1 321 000 €. A ce jour, 852 000 € de financement sont déjà obtenus. Il reste à financer 469 000 €. Des dossiers de demandes sont en cours de traitement. Elle insiste sur le fait qu'ont été inscrites à ce SPSI des opérations réalisables pour l'établissement.

Délibération : Approbation du SPSI 2024-2028
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Le SPSI 2024-2028 est adopté**.

- Convention cadre - réseau de chaleur de Bourg-d'Oisans

Gabrielle ALFONSI indique que le projet de réseau de chaleur de Bourg-d'Oisans devrait être véritablement lancé l'année prochaine, autour du deuxième trimestre. Pour sécuriser l'équilibre financier du contrat, les partenaires impliqués ont convenu d'établir une convention qui engage chaque partie à poursuivre le projet, avec des pénalités prévues en cas de désengagement, afin de compenser les impacts financiers sur les autres partenaires.

Initialement, le droit d'entrée pour le Parc était fixé à 77 000 €. Cependant, grâce aux certificats d'économie d'énergie obtenus (remplacement d'une chaudière fioul), ce droit d'entrée est ramené à zéro pour la Maison du Parc de Bourg d'Oisans.

En fonctionnement courant, les coûts seront similaires à ceux actuels. Il ne s'agit donc pas de réaliser des économies immédiates, mais de transformer notre mode de chauffage en adoptant une énergie plus vertueuse et sobre.

Elle explique que le réseau de chaleur s'étendra sur un kilomètre et alimentera plusieurs établissements publics : l'EHPAD, le foyer municipal, le cinéma, ainsi que la Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins, actuellement en construction. À cela s'ajouteront de nouvelles constructions portées par un promoteur privé, le seul acteur non public du projet.

Jean-Louis ARTHAUD explique que le promoteur, qui réalise des logements à proximité, contribuera significativement à l'amortissement des travaux.

Gabrielle ALFONSI explique que l'objectif principal est donc de raccorder les établissements publics tout en bénéficiant d'une opportunité offerte par ce projet privé, qui renforce la viabilité économique de l'ensemble.
La commission d'appel d'offres se tiendra le 2 décembre.

Délibération : Convention – Réseau de chaleur de Bourg-d'Oisans
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La proposition de convention relative au projet de réseau de chaleur au Bourg-d'Oisans est adoptée**.

- Convention cadre – Col du Lautaret - *délibération*

Samuel SEMPE explique qu'une convention-cadre concernant le Col du Lautaret est en cours. Cette opération est placée sous la maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes-Alpes, dans le cadre de son opération Grands Cols.

La valorisation du Col du Lautaret est une opération complexe en raison de la multiplicité des acteurs et des propriétés foncières (Département, communes du Monêtier-les-Bains et de Villar-d'Arène, communauté de

communes du Briançonnais, Université Grenoble Alpes, Parc national des Écrins). Les travaux consistent en une requalification paysagère et bâtimentaire du site et par la réorganisation du stationnement et des flux piétons, la renaturation des espaces dégradés et la construction d'un bâtiment vigie pour en faire un lieu d'accueil public et scientifique. Le projet inclut notamment le réaménagement du col et des espaces de stationnement. Les travaux, bien qu'avancés, ne sont pas encore totalement achevés. Autour du Refuge Napoléon, bâtiment appartenant au Parc, des interventions ont été réalisées sur la calade située à l'avant, ainsi que sur les extérieurs pour leur mise en valeur.

La délibération présentée concerne la régularisation de la signature d'une convention préalable à la réalisation des travaux.

Délibération : Convention-cadre – Col du Lautaret
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La convention-cadre relative au Col du Lautaret est adoptée**.

- Projet « ROYAUME » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 - demande de cofinancement

Samuel SEMPE explique que ce projet porte sur la restauration et la médiation sur des habitats et espèces à enjeux. Il a pour objectif principal d'agir efficacement dans l'espace agropastoral de territoires de montagne pour restaurer des habitats et des populations d'espèces végétales emblématiques (Reine des Alpes, fritillaire de Moggridge, pelouses nivales, pelouses de crêtes) subissant une inexorable érosion et de fortes contraintes liées aux changements globaux. Il vise à protéger une espèce végétale emblématique tout en impliquant différents publics dans une démarche de conservation, d'éducation et de valorisation de la biodiversité.

Cédric DENTANT, botaniste au Parc national des Écrins, présente le projet, autour d'une plante symbole, l'Eryngium alpinum, connue sous le nom de Reine des Alpes ou encore chardon bleu.
Cette plante est unique à plusieurs titres :
- elle est endémique de l'arc alpin, ce qui signifie qu'elle ne pousse que dans cette région du monde.
- elle joue un rôle écologique fondamental : ses fleurs riches en nectar nourrissent de nombreux insectes, notamment les abeilles, et ses feuilles sont appréciées par les herbivores comme les moutons ou les chamois,
- elle possède également une forte valeur culturelle : son surnom de « Reine » traduit un lien historique et affectif avec les populations alpines.

La Reine des Alpes est en régression rapide, même dans des zones protégées comme le Parc des Écrins. Cette situation est due à plusieurs facteurs :
- changement climatique : la répétition des sécheresses estivales affaiblit les populations,
- modification des pratiques agricoles et pastorales : certaines prairies où elle prospérait ne sont plus fauchées ou pâturées,
- pression anthropique : l'impact des activités humaines, même indirect, perturbe son habitat.

Face à ces menaces, le projet Royaume se donne pour objectif de stabiliser et renforcer les populations de cette plante à travers une approche multidimensionnelle.

Le projet se décline en quatre grands axes :
- Renforcer la connaissance scientifique

La recherche est une priorité pour mieux comprendre les besoins écologiques de la plante et les facteurs de sa régression. Le projet s'appuie sur des partenariats avec des institutions comme le Jardin botanique du Lautaret. Par exemple, des études ont été menées sur les interactions entre la Reine des Alpes et son environnement, notamment dans les prairies de fauche. Ce volet contribue à établir des bases solides pour les actions de conservation.

- Médiation et dialogue avec les acteurs locaux

La Reine des Alpes vit principalement dans des zones utilisées par les éleveurs et les agriculteurs. Le projet vise à impliquer ces acteurs en créant un dialogue constructif autour de la préservation de l'espèce (rencontre avec les éleveurs pour encourager des pratiques favorables, comme le maintien de la fauche.

Actions collaboratives pour faire de la Reine des Alpes une source de fierté locale). Beaucoup d'éleveurs, déjà sensibilisés, contribuent activement à sa préservation.

- Actions concrètes de restauration

Des mesures directes seront mises en place, comme la collecte de graines pour préserver la diversité génétique de l'espèce, la replantation ciblée dans des zones où la plante a disparu, la gestion des habitats, comme l'entretien des prairies et des sentiers, pour créer des conditions favorables à sa croissance.

- Implication et sensibilisation du public

Une démarche inclusive est au cœur du projet, avec un accent particulier sur les publics éloignés ou en situation de handicap. Quelques exemples d'initiatives : chantiers participatifs où chacun, quel que soit son âge ou ses capacités, peut contribuer (par exemple, des personnes malvoyantes ont déjà participé à des activités de collecte de graines), projets d'éducation à l'environnement à destination des scolaires, des touristes, et des habitants, développement d'outils pédagogiques et de supports d'interprétation pour valoriser l'espèce.

Le projet Royaume réunit plusieurs partenaires : les trois Parcs nationaux alpins, des associations spécialisées dans la biodiversité, comme Asters (gestionnaire de réserves naturelles). Des financements publics et privés ont été sollicités. Si le financement est validé, le projet devrait commencer dès le 1er avril pour une durée de quatre ans, avec des objectifs intermédiaires et une évaluation régulière de son impact.

Olivier LEFRANCOIS profite de cet intervention pour informer les membres du Conseil d'Administration que le 10 décembre à partir de 19h à la cinémathèque de montagne (usine Badin) à Gap aura lieu la diffusion d'un podcast réalisé cet été. Ce podcast suit un public déficient visuel qui a participé à une sortie organisée par le Parc, à la découverte de la Reine des Alpes.

Délibération : Projet « ROYAUME » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 - demande de cofinancement
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La demande de cofinancement pour le projet « ROYAUME » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 est adoptée**.

- Infra destination 2ème phase - demande de cofinancement

Gabrielle ALFONSI explique qu'un nouveau partenaire, l'ADDET (Agence Départementale de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes), s'est ajouté au projet et va participer au financement du poste hors plafond « chargée de mission de la destination infra régionale Parc national ». Ce poste est entièrement financé par les partenaires du projet et est prolongé de 2 ans.

Pierrick NAVIZET indique que ce projet réuni huit offices de tourisme (Champsaur-Valgaudemar, Oisans, Serre-Ponçon, La Grave, Pays des Écrins, Matheysine, Serre-Chevalier Vallée-Briançon, Guillestrois-Queyras) et l'ADDET. La Région Sud-PACA et le FNADT finance le projet pour la part investissement. Il indique que la journée du 29 novembre de lancement de la deuxième sera l'occasion d'organiser des ateliers de travail avec les partenaires sur des sujets comme le bivouac ou la fréquentation.

Délibération : Infra destination 2ème phase - demande de cofinancement
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La demande de cofinancement pour la 2ème phase du projet Infra destination est adoptée**.

- PDIPR 05 – Plan d'urgence – demande de cofinancement – *délibération*

Samuel SEMPE explique qu'il s'agit d'une délibération qui permettra de déposer auprès du Département des Hautes-Alpes une demande exceptionnelle de financement pour les travaux suite aux dégâts.

Délibération : PDIPR 05 – Plan d'urgence – demande de cofinancement
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La demande de cofinancement dans le cadre du PDIPR 05 – Plan d'urgence est adoptée**.

Philippe ROGIER appelle à ne pas se positionner en opposition envers l'OFB, créé à partir d'organismes qui préexistaient, insistant sur l'importance de leur présence sur le terrain et du soutien qu'ils apportent au Ministère et aux Parcs dans leur gestion. Il assure que, bien que le devoir de réserve limite ses prises de position sur les questions de moyens, tout est mis en œuvre pour que les Parcs nationaux disposent des ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Ces missions, notamment celles liées à l'adaptation au changement climatique, démontrent toute leur utilité et leur efficacité. Il a également souligné que des subventions exceptionnelles peuvent être accordées lorsque cela est possible. Il remercie le Parc et le Conseil d'Administration pour l'accueil reçu, soulignant combien il est encourageant de constater le travail accompli dans un cadre apaisé, marqué par un consensus quasi général autour de la Charte et des actions menées pour préserver la biodiversité. Il insiste également sur le fait qu'il est possible, malgré les interdictions et réglementations, d'assurer un développement durable sur un territoire et de protéger la biodiversité, et cela se voit au Parc national des Écrins.

Ludovic SCHULTZ remercie Philippe ROGIER pour sa présence et pour son écoute constante depuis sa prise de fonctions. Il souligne que, chaque fois qu'il a été sollicité, il a répondu présent, notamment lors des épisodes difficiles de cet été. À cette occasion, il a su porter les messages du Parc, permettant ainsi de faire entendre les demandes de moyens. Grâce à son action, le Parc a récemment reçu une notification concernant des moyens additionnels à hauteur de 40 000 euros.
Il confirme qu'il ne faut pas opposer l'Office Français de la Biodiversité et les Parcs, dont les missions convergent. Il a été souligné que l'OFB, fruit de la fusion de plusieurs établissements préexistants, n'a rien à gagner à des tensions internes. Cependant, une relation de dépendance existe, en raison de la convention de rattachement entre l'OFB et le Parc. Il note que le principal enjeu est que l'OFB prenne en compte de manière plus attentive les besoins spécifiques des Parcs et s'efforce de répondre aux attentes dans le cadre de cette relation contractuelle.

En l'absence d'autres remarques, Jean-Louis ARTHAUD met fin à la séance à 12h51.